

La Maison-Dieu, 167, 1986, 43-62

Julien POTEL

LA PÉNITENCE

*QUELQUES TRAITES DU CONTEXTE FRANÇAIS**

COMME dans la pastorale du Baptême, des déplacements se sont produits récemment dans celle de la confession et de la pénitence. Notre analyse sociologique — et non théologique — tente d'abord de mesurer l'ampleur de la baisse de fréquentation du sacrement et les changements importants qui se sont produits dans le domaine rituel. L'offre a évolué : si le sacrement reste profondément le même, les manières dont l'Église et les prêtres le présentent et le célèbrent se sont modifiées. Certains fidèles parmi ceux qui pratiquent le sacrement n'agissent plus comme autrefois. Notre réflexion accorde aussi une place aux évolutions du vocabulaire qui signifient à leur manière une transformation des conceptions du sacrement de pénitence. Enfin plusieurs tendances récentes de la vie en société gravitent autour du péché et de la pénitence : formes nouvelles d'aveu public devant les hommes réalisées par les médias, publicité qui utilise le péché pour attirer l'attention et recherche de responsables lors de catastrophes.

* Nous remercions Monique Brulin de l'équipe du CNPL pour ses conseils et les renseignements qu'elle nous a fournis.

Moins souvent qu'avant

Trois sondages, réalisés sur une période de 31 ans auprès des français qui se déclarent catholiques, permettent de saisir d'une façon intéressante la baisse de la fréquentation de la confession. Le premier fut réalisé en 1952 par l'Institut Français d'opinion publique (I.F.O.P.) sur la demande de la revue « Réalités »¹, le deuxième, en 1974, et le troisième, en 1983, par la Sofrès pour « Le Pèlerin »².

Les Français qui se déclarent catholiques

Le tableau suivant permet de saisir la sérieuse diminution des confessions depuis quelques années après la Libération.

Fréquence	1952	1974	1983
— Au moins une fois par mois	15	1	1
— Quelques fois par an	18	16	8
— Une fois par an	18	12	5
— Au moins une fois par an	51	29	14
— Moins d'une fois par an	9	13	13
— Jamais	37	54	69
— Non déterminé	3	4	4
<hr/>			
TOTAL	100	100	100

En 1952, parmi les catholiques, sur 15 % qui se confessaient au moins une fois par mois, 2 % le faisaient une fois par semaine. En 1974 et 1983, il n'y a plus qu'un

1. *La France est-elle catholique ?*, enquête publiée dans « Sondages », 1952-4.

2. Sondage exécuté en septembre 1974 et publié dans « Le Pèlerin », n° 4797, 3 novembre 1974 — Le troisième, réalisé en février 1983, publié dans « Le Pèlerin », n° 5235, 3 avril 1983.

Voir aussi : Jacques Sutter, *La vie religieuse à travers les sondages d'opinion* (1944-1976), tome 2, Éditions du C.N.R.S., 1984, pp. 898-901.

pour cent au moins une fois par mois : non seulement la confession hebdomadaire mais aussi la confession mensuelle devient très rare. En 1952, un catholique sur deux se confessait encore au moins une fois par an, ce qui correspondait d'ailleurs aux proportions de ceux qui «faisaient régulièrement leurs Pâques». En 1974, ils tombent à trois sur dix et ensuite un sur sept. Les proportions de ceux qui ne se confessent pas augmentent singulièrement : d'un peu plus du tiers en 1952, l'on passe à une bonne moitié en 1974 et plus de deux sur trois en 1983.

Un comportement constant se remarque : les femmes se confessent plus souvent que les hommes mais les uns et les autres le font moins, au fil des années. Le tableau suivant le prouve :

Fréquence	Hommes		Femmes	
	1952	1974	1952	1974
— Au moins une fois par mois	7	1	23	1
— Quelques fois par an	15	11	21	21
— Une fois par an	18	10	18	13
— Au moins une fois par an	40	22	62	45
— Moins d'une fois par an	8	11	9	14
— Jamais	49	62	26	47
— Non déterminé	3	5	3	4
TOTAL	100	100	100	100

Aux deux dates, pour chaque fréquence, la proportion féminine est supérieure : par exemple, pour les personnes qui se confessaient au moins une fois par an, il y avait en 1952, 62 % des femmes pour 40 % des hommes. En 1974, l'on trouvait 45 et 22 %. La baisse est pratiquement identique : 17 % parmi les femmes (de 62 à 45 %) et 18 % chez les hommes (de 40 à 22 %). Du coup les proportions de personnes qui ne se confessent «jamais» ont monté de 21 % chez les femmes et de 13 % parmi les hommes. En proportions, les femmes se sont plus écartées de la confession que les hommes au cours de cette période.

L'âge intervient dans la fréquence à laquelle on reçoit le sacrement. En 1974, parmi les 25-34 ans, 22 % disaient se

confesser au moins une fois par an (dont 9 % quelquefois). Pour les 35-49 et les 50-64 ans, les proportions étaient de 30 % (dont 19 % quelquefois par an). Enfin parmi les plus de 65 ans, 38 % recevaient le sacrement de pénitence au moins une fois par an dont 24 % quelques fois.

Le comportement des catholiques pratiquants réguliers (ceux qui vont à la messe tous les dimanches et une ou deux fois par mois) se distingue nettement des catholiques occasionnels et des non-pratiquants. Ils reçoivent plus souvent le sacrement de pénitence mais eux-aussi, en l'espace de neuf ans, le font moins qu'avant :

	1974	1983
— Au moins une fois par mois	3	6
— Quelques fois par an	53	40
— Une fois par an	21	16
— Au moins une fois par an	77	62
— Moins d'une fois par an	9	20
— Jamais	12	16

Une minorité de pratiquants réguliers se confessent davantage en 1983 au moins une fois par mois, toutefois l'augmentation de 3 % est faible et peu significative. Une diminution de 15 % s'est produite parmi ceux qui recevaient le sacrement de pénitence au moins une fois par an. Dès lors augmentent les proportions des pratiquants réguliers qui se confessent moins d'une fois par an ou jamais.

En Belgique, le journal *Le Soir* lançait en 1984 un sondage auprès de 3 000 catholiques pratiquants réguliers parmi ses lecteurs³. Or 3 % se confessaient chaque semaine, 31 % quelquefois par an, 21 % au moins une fois par an, à Pâques et 31 % jamais.

3. «Le Soir», *La grande enquête. Les catholiques*, Bruxelles, Imprimerie Rossel, 1984, 116 p.

Du côté des prêtres

En 1976, un sondage auprès de 267 prêtres séculiers présentait leurs réactions face à la diminution du nombre de personnes qui se confessaient⁴. A la question posée : « Trouvez-vous cette évolution normale ou regrettable », 26 % — un quart — la trouve normale, 64 % l'estiment regrettable et 10 % ne se prononcent pas. Parmi les moins de cinquante ans, 42 % la considère normale.

Un autre sondage portant sur 609 prêtres séculiers réalisé en 1985 abordait — ce que ne faisait pas le précédent — la fréquence à laquelle ils recevaient le sacrement de pénitence⁵. Sur l'ensemble, deux prêtres sur cinq (39,7 %) disaient se confesser tous les mois et plus, 47,2 % moins d'une fois par mois et 13,1 % n'ont pas répondu. L'âge introduit des différences : trois prêtres sur cinq entre 30-39 ans et 40-49 ans recevaient le sacrement moins d'une fois par mois et les plus de 60 ans tous les mois au moins. En distinguant les fonctions, les membres des services généraux diocésains sont les plus assidus, suivis par les prêtres en paroisse, dans l'enseignement ou l'éducation. Les prêtres orientés politiquement vers la gauche par leur intention de vote à d'éventuelles élections législatives et par leur vote réel pour F. Mitterrand en 1981, recevaient moins souvent le sacrement de pénitence que les autres. Toutefois l'ensemble du clergé séculier se confesse beaucoup plus que les catholiques en général et les pratiquants réguliers en particulier.

Constater la diminution dans la fréquentation du sacrement par les catholiques est une chose : en déceler toutes les causes en est une autre. A notre connaissance, les recherches sociologiques valables sur ce sujet sont rares.

4. « Le Point », n° 186, 12 avril 1976, « Documentation catholique », n° 1697, 2 mai 1976. « Sondages », nos 3 et 4, 1977.

5. Sondage Louis Harris-France et « La Vie » réalisé en avril-mai 1985. Voir « La Vie », n° 2091, 26 septembre-2 octobre 1985 et G. Bessière, J. Piquet, J. Potel, H. Vulliez, *Les volets du presbytère sont ouverts*, 1985, Desclée de Brouwer — « La Vie », p. 288 et suivantes.

L'observation devrait s'orienter vers deux directions : les changements psychosociaux dans la société et les évolutions internes à l'Église.

*Du confessionnal individuel
aux cérémonies pénitentielles*

Des historiens ont bien mis en relief comment les rites sacramentels pénitentiels ont évolué au cours des siècles. Mais dans une période récente, des changements en ce domaine ont été importants.

Un nouveau rituel

En décembre 1973 « l'Ordo paenitentiae » est publié à Rome en latin. Son adaptation pour les pays de langue française, confirmée par la Congrégation pour les sacrements et le culte, paraît en 1978. En plus des « Préliminaires », il développe les aspects suivants : la réconciliation individuelle des pénitents, celle de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelle, la réconciliation des pénitents avec confession et absolution collective⁶.

Actuellement, les célébrations pénitentielles communautaires sacramentelles se déroulent dans diverses conditions. Les « Préliminaires » décrivent en ces termes les célébrations qui peuvent préparer plusieurs pénitents à recevoir confession et absolution individuelles : « La célébration commune manifeste plus clairement la nature ecclésiale de la pénitence. Les fidèles entendent ensemble la parole de Dieu qui proclame la miséricorde divine, les invite à la conversion. En même temps, ils confrontent leur vie à cette même parole de Dieu et s'entraident par la prière. »

Depuis quelques années, « les célébrations communautaires du sacrement de pénitence tendent à se multiplier.

6. En plus du rituel lui-même, voir P. Jounel, *La liturgie de la réconciliation*, « La Maison Dieu », n° 117, 1974. Il porte sur : Pénitence et réconciliation.

C'est heureux ! Elles peuvent permettre aux chrétiens de mieux saisir certains aspects fondamentaux du sacrement », tel est le diagnostic d'une communauté chrétienne rurale du diocèse de Rouen. Elles se déroulent aussi diversement. Certaines façons de célébrer l'absolution collective ont provoqué des réactions venant des responsables hiérarchiques, de prêtres et de fidèles.

Sur ces manières qui peuvent maintenant être employées pour se confesser, l'opinion des catholiques était en 1974 assez partagée et en 1983, elle n'avait guère évolué.

Modalités	1974			1983		
	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Ne sait pas	Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Ne sait pas
— Se confesser seul dans un confessionnal	42	41	17	38	44	18
— Seul, hors confessionnal	31	51	18	31	51	18
— Cérémonies collectives	41	38	21	35	45	20

Dans ces deux sondages, le terme de « cérémonies collectives » que nous avons volontairement conservé car il est dans le questionnaire, désigne celles « où l'on peut recevoir le pardon de Dieu individuellement ou parfois collectivement ». En 1974, l'opinion des catholiques n'est pas nettement tranchée : une même proportion était plutôt favorable à se confesser seul avec un prêtre dans un confessionnal et à participer à une célébration communautaire (41 et 42 %). Trois sur dix (31 %) préféraient se confesser seul en dehors d'un confessionnal. La proportion de ceux qui ne se prononcent pas est importante : de 17 à 21 %. En 1983, l'opinion varie légèrement : 4 % de moins sont favorables au confessionnal et 6 % en moins pour les célébrations communautaires alors que ceux qui n'ont pas

d'opinion sont autant qu'en 1974, date à laquelle les femmes étaient plus favorables que les hommes à se confesser seul avec un prêtre au confessionnal. Depuis 1983 l'opinion a-t-elle évoluée et dans quel sens ?

Une conséquence pratique des changements survenus dans l'ensemble rituel pénitentiel, c'est la moindre utilisation des meubles que sont les confessionnaux, ce qui a valu quelques articles dont l'un en 1969 : « Va-t-on supprimer les confessionnaux ? » et un autre en 1983 : « Faut-il brûler les confessionnaux ? »

Une évolution s'est manifestée aussi dans le rôle du prêtre vis-à-vis des pénitents. Il reste évidemment celui qui a le pouvoir d'accorder le pardon mais il semble moins remplir, de nos jours, celui de « directeur de conscience » et — indirectement — de conseiller auprès de certaines personnes qu'il confessait, notamment des femmes. De 1951 à 1960 par exemple, plusieurs articles et un ouvrage furent consacrés à la direction spirituelle⁷. Maintenant on parlerait plus volontiers d'accompagnement (ou d'acheminement) spirituel et les baptisés qui ne sont pas prêtres y ont certainement une plus grande place qu'autrefois. En même temps se remarque un vif intérêt pour tout un ensemble d'activités professionnelles où un rôle de conseil et d'aide psychologique est rempli : conseillère conjugale, centre de consultation familiale, psychologue, S.O.S. téléphone, astrologue, voyante, cartomancienne et activités para-scientifiques⁸. La psychanalyste Françoise Dolto, abordant la question de l'avortement, définit de façon intéressante comment elle envisage son rôle et plus

7. Collectif, *Direction spirituelle*, in « Dictionnaire de spiritualité », tome III, Paris, Beauchesne, 1955-56, 1002-1214. J. Laplace, *La direction de conscience ou le dialogue spirituel*, Paris, Mame, 1965, 223 p. *La direction spirituelle*, « Christus », n° 25, janvier 1960. *Direction spirituelle et psychologie*, Bruges, DDB, « Études Carmélitaines », 1951, 364 p. *La direction spirituelle*, in « Supplément Vie Spirituelle », n°s 34-35, 1955. A. Godin et H. Simoneaux, *Direction spirituelle et caractère*, in N.R.T., 78, 1956, p. 271-291.

8. Sur ce dernier point, voir : D. Boy et G. Michelat, *Croyances aux parasciences : dimensions sociales et culturelles*, « Revue française de sociologie », XXVII, 2, avril-juin 1986.

généralement celui du médecin : « La médecine humaine, ce n'est ni une médecine vétérinaire ni une médecine de belle âme ; il s'agit de soutenir chez tout être humain qui vient se confier à nous, sa foi en lui-même, quelles que soient ses faiblesses, quelles que soient ses lâchetés, et sa foi dans les autres, même si dans l'incident actuel, il a été horriblement déçu, horriblement exploité ou avili dans sa dignité⁹. »

Un développement des célébrations non sacramentelles

Depuis quelque temps, en dehors des célébrations sacramentelles, apparaissent dans l'Église des célébrations pénitentielles non sacramentelles pour des enfants, des jeunes et des adultes. Les « Préliminaires » du rituel francophone de 1978 les abordent ainsi :

« Il est très souhaitable que les chrétiens puissent participer à des célébrations qui ne comportent pas le signe sacramentel de la réconciliation. Les célébrations de la pénitence ont valeur en elles-mêmes comme révélant le caractère ecclésial de la pénitence. Elles peuvent permettre aux chrétiens que leur situation publique prive de l'Eucharistie (par exemple, les divorcés remariés), de se joindre à une démarche communautaire ecclésiale. Elles trouvent aussi leur place dans le cadre de l'initiation des enfants à une démarche pénitentielle d'Église. Dans le cas où l'on ne dispose pas de prêtres, elles peuvent être organisées par un diacre, un catéchiste ou un membre de l'assemblée chrétienne concernée » — Rituel francophone : n° 51 RR 37 —¹⁰.

Une étude faite par le C.N.P.L. sur les bulletins diocésains montre, pour le Carême de 1985, une tendance chez certains évêques à promouvoir davantage de telles

9. F. Dolto, *Sexualité féminine*, Paris, Scarabée et C°/A.M. Métailié, 1983, p. 336.

10. *Célébrer la pénitence et la réconciliation*, Nouveau rituel, Paris, Chalet-Tardy, 1978, p. 26.

célébrations pénitentielles non sacramentelles comme étape d'une réconciliation sacramentelle à laquelle on invite. « Les célébrations sans sacrement sont à intensifier » — « La célébration non sacramentelle offre de larges possibilités pédagogiques. Elle n'a pas à tenir compte des degrés de participation possible des participants (divorcés remariés)... Il faut inventer ou retrouver des expressions multiples de la démarche liturgique de conversion. » Il serait important de savoir avec précision ce qui se passe « sur le terrain », pourquoi et comment se déroulent ces rassemblements. Analyser aussi leurs enjeux : les participants sont-ils nombreux ? Parmi eux, voit-on une tendance vers une confession sacramentelle ou le contraire ? Comment réagissent les participants vis-à-vis des célébrations non sacramentelles mais aussi du sacrement de réconciliation ?

Dans cette perspective, quelle est la place de la pénitence et de la conversion dans les groupes de prière qui existent, notamment les groupes charismatiques ?

Dans ceux-ci la conversion du cœur est importante et certains témoignages donnés en public équivalent à des aveux où les témoins remercient d'avoir été libérés de situations difficiles.

Un vocabulaire vivant

En 1974, lors d'une rencontre avec des responsables du Pèlerin et de la Sœurs pour préparer le sondage sur « Les français et la confession » dont il a été question, je me souviens d'une difficulté rencontrée dès le début : quel mot fallait-il employer dans le questionnaire ? Confession ? Sacrement de pénitence ? Sacrement de réconciliation ? Étant donné qu'il s'agissait de s'adresser à un large public, c'est le mot « confession » qui a été choisi. Ce souvenir personnel montre avant tout comment déjà coexistaient trois courants de pensée complémentaires dont chacun met l'accent sur un aspect du sacrement. Sans prétendre être complet, présentons à travers le vocabulaire et des titres de publications, les trois univers de « la confession », de la

« pénitence » et de la « réconciliation ». Il ne s'agit pas d'un exercice livresque pour aboutir à un catalogue de termes mais ceux qui vont être cités indiquent des accents mis sur des réalités essentielles du sacrement et renvoient à plusieurs conceptions que l'on s'en fait.

D'abord diverses expressions font état d'un passage de la confession à la réconciliation. Ainsi en 1974, la couverture du *Pèlerin* titrait : « Les français et la confession » tandis que celle de 1983 proposait « Le sens chrétien de la réconciliation ». Un article de *La Foi Aujourd'hui* s'intitulait : « De la confession à la réconciliation »¹¹.

« Se confesser »

Tout un courant de pensée tourne autour du terme et surtout de la réalité de la « confession », c'est-à-dire la déclaration des péchés à un prêtre ou l'aveu ; mais pas dans le sens d'une affirmation ou d'une profession de foi. Il arrive qu'on prenne la partie pour le tout en faisant de « la confession » un synonyme du sacrement dans son ensemble. L'éditorial du *Pèlerin* consacré au sondage en 1974, avait comme titre une ancienne expression : « Aller à confesse » à laquelle on peut joindre : « revenir de confesse ». L'auteur employait aussi à plusieurs reprises les mots « confession » et « pénitence » mais pas celui de « réconciliation ». Pendant cette période, plusieurs titres d'articles ou de publications comprennent uniquement le terme « confession » : « La confession, un sacrement de moins en moins pratiqué » — 1974 —¹², « Panorama bibliographique touchant la confession » — 1971 —¹³, « La confession en contestation » — 1970 —, « Les chrétiens

11. R. Comte et P. Jacquemont, *De la confession à la réconciliation*, « La Foi Aujourd'hui », n° 79, octobre 1983.

12. « Informations catholiques internationales », n° 451, 1^{er} mars 1974.

13. Félix Funke, « Concilium », 61, 1971. Bien des titres cités se trouvent avec leurs références dans : Francis Deniau et Dominique Dye, *Recherches sur la pénitence. Publications françaises*, (1960-1975), La Maison Dieu, n° 124, 1975, pp. 111-139. S'y reporter.

parlent de la confession» — 1968 —, « Pourquoi se confesser aujourd'hui ? » — 1968 —, « La confession, contrainte ou libération » — 1964 —. Un peu plus tard, en 1983, paraît un travail collectif : « Pratiques de la confession »¹⁴.

Peut-être cette perspective pénitentielle centrée sur l'aveu des fautes entretenait une objection qui courait dans l'opinion publique abordée dans le sondage de 1974 : « Pourquoi avouer à un prêtre qui est un homme comme les autres ? » Elle était la troisième raison de ne pas se confesser (10 % l'avaient choisie en premier et 23 % en second).

« Pénitence » et « Réconciliation »

Un deuxième courant de pensée tourne autour du terme et de la réalité de « pénitence » qui impliquent d'implorer le pardon de Dieu. Souvent ils sont associés à « sacrement ». Des parutions datant de 1964, 1967 et 1983 en sont des exemples¹⁵. Il est question bien sûr de la crise du sacrement, thème déjà présent précédemment. Le troisième courant se focalise sur la « réconciliation » qui met en valeur le pardon de Dieu, la réintroduction du pécheur dans la paix de Dieu et une dimension collective de réconciliation avec les hommes. Il est souvent associé au deuxième. C'est d'abord le titre du nouveau rituel francophone de 1978 : « Célébrer la pénitence et la réconciliation ». Puis, par exemple, un numéro de La Maison-Dieu en 1974 s'intitulait : « Pénitence et réconciliation »¹⁶. Mais la réalité de la réconciliation est centrale dans une série de publications. Ainsi en 1969, plusieurs auteurs publiaient un premier tome sur « Le

14. Groupe de La Bussière, Paris, Éditions du Cerf, 1983, 298 p.

15. Par exemple, *Sacrement de pénitence*, in « Lumière et Vie », 70, novembre-décembre 1964. *Le sacrement de pénitence aujourd'hui*, ICI, 283, 15 février 1967. *La crise du sacrement de pénitence*, « Les Etudes », mai 1983.

16. N° 117, 1^{er} trimestre 1974.

sacrement de réconciliation. Les difficultés de la confession ». Un second tome en 1970, collectif lui aussi, s'intitulait : « Le sacrement de réconciliation. Vers une pastorale pénitentielle ». Ensuite en 1971, une revue titrait son éditorial : « L'administration sacramentelle de la réconciliation ». Parmi les articles qu'il introduit, l'un porte sur : « Réconciliation réelle et réconciliation sacramentelle »¹⁷. D'autres publications sont plus tardives : « La réconciliation. Célébration et pastorale » en 1982¹⁸ puis un dossier sur la réconciliation en 1983¹⁹. Dans le missel de la semaine de P. Jounel, édition 1983, on trouve dans « les sacrements de l'Église », la Réconciliation, puis ailleurs, « la liturgie de la Réconciliation » et le « ministère de la Réconciliation »²⁰. En 1984, l'exhortation apostolique postsynodale de Jean-Paul II porte sur « Réconciliation et pénitence ».

Dans la brève période étudiée — de 1964 à 1984 — chacun a pu remarquer grâce aux dates, comment les trois formes de pensée sur le sacrement coexistent et ne sont pas des vagues qui se succèdent chronologiquement. Ces courants font route ensemble, plus exactement se mélangent et les chrétiens sont invités à passer de l'un à l'autre. Il arrive que deux ou même les trois se détectent dans une même publication. Citons un exemple supplémentaire. Dans « Le livre des sacrements » paru en 1974²¹, on trouve : « la confession au cours d'une rencontre avec un prêtre. La façon de se confesser », puis « la pénitence », « la réconciliation et le sacrement de la pénitence » enfin « la célébration du pardon ».

Au plan sociologique, une interrogation surgit : « Quelles personnes sont imprégnées par ces trois courants et comment ? » Qu'en est-il, par exemple, dans les demeures rurales isolées, les occupants des H.L.M. et la foule des métros urbains, du moins pour ceux que la

17. « Concilium », 61, 1971.

18. « Lumen Vitae », vol. XXXVIII, n° 1, 1982.

19. « Actualités religieuses dans le monde », n° 4, 15 septembre 1983.

20. Desclée, 1983, p. 2236 et suivantes.

21. Centurion-Cerf-Desclée de Brouwer-Droguet-Ardant, 1974.

pénitence chrétienne intéresse ? Qu'en est-il dans les assistances des messes en fin de semaine ? Jusqu'où et à quelle profondeur les réalités de la pénitence et de la réconciliation ont-elles pénétré ? Les jeunes ont entendu parler surtout d'elles et les aînés plutôt de confession sinon de confesse... Et pourtant il ne faudrait pas croire que tous les jeunes ont adopté la réalité et le vocabulaire de «réconciliation» ni que les adultes et les aînés sont incapables de changer leurs conceptions et leurs façons de faire concernant le sacrement de pénitence. Voici pour l'Église, comme pour d'autres institutions, une énorme difficulté : la coexistence de plusieurs langages et vocabulaires. Il existe un vocabulaire «savant» utilisé par les spécialistes et les initiés, théologiens, évêques et prêtres, responsables de la catéchèse et chrétiens qui suivent l'évolution de l'Église. «Pénitence» et «réconciliation» y tiennent une place primordiale ; mais dans quelle mesure déjà leurs langages et leurs vocabulaires sont-ils unifiés ? Puis d'autres langages, avec leurs mots et leurs contenus propres, sont utilisés par des non-spécialistes — beaucoup plus nombreux que les premiers — et souvent en retrait par rapport à la vie ecclésiale. Certains en restent à une vision et à un vocabulaire hérités de leur famille et de leur formation religieuse antérieure à Vatican II. Des chrétiens hésitent certainement devant les trois courants de pensée, passent de l'un à l'autre ou en utilisent plusieurs.

Le rituel francophone reconnaît l'existence d'un vocabulaire varié et souligne la difficulté de le limiter à un seul terme.

«Conversion, pénitence, pardon, réconciliation. Chacun de ces mots peut, d'une certaine façon, être utilisé pour désigner la réalité en cause ; mais il faut cependant noter qu'aucun, à lui seul, ne peut l'exprimer de façon adéquate. «Conversion» marque d'abord le changement radical d'orientation de toute la vie. «Pénitence» exprime l'ensemble des actes de l'homme par lesquels ce changement d'orientation s'opère et fructifie tout au long de la vie. «Pardon» renvoie à l'initiative de Dieu qui fait miséricorde. «Réconciliation» désigne surtout le but et le résultat de tout le processus : l'amitié renouée entre Dieu et les hommes» — Rituel n° 5.

*Révélations et confessions publiques
devant les hommes*

Alors que les catholiques délaissent le sacrement de pénitence et perdent la sensibilité religieuse du péché, pendant que les conceptions mentales sur la confession, la pénitence et la réconciliation pénètrent plus ou moins dans les esprits et le cœur des baptisés, plusieurs réalités sociales se mettent en place et qui tournent autour de l'aveu, du péché et des responsabilités. Des médias font de nouvelles offres qui sont dans le sillage de la confession. Elles la rappellent par certains côtés mais elles s'en démarquent.

Par les médias, l'existence privée et secrète de personnes ou de couples devient publique. Un mouvement de publicisation se produit. L'existence intime de certaines personnes impliquées dans des crimes passionnels ou d'autres affaires judiciaires est étalée sur la place publique : leur vie sexuelle et affective est connue avec parfois des détails croustillants. Des scandales d'hommes politiques étrangers avec des « histoires de femmes » sont dévoilés. Les péripéties amoureuses de certaines vedettes, artistes ou personnes connues sont divulguées surtout par une presse qui se spécialise en ce domaine. Ainsi des individus et des couples laissés dans l'ombre et inconnus deviennent connus et, parfois, tristement célèbres. Des personnages déjà situés sur le devant de la scène publique par un aspect de leur existence voient alors leur vie privée mise sous les projecteurs. Leur intimité avec ses lumières et ses ombres ne leur appartient plus à cause des révélations que font certains médias animés d'intentions diverses.

Des romans autobiographiques sont publiés où l'auteur raconte sa vie amoureuse personnelle avec parfois plusieurs partenaires. Des émissions télévisées sur les livres et la littérature permettent alors de mettre sur des visages des histoires personnelles et des noms.

A l'occasion, la télévision aborde le « jardin secret » de certains couples invités à s'exprimer avec l'aide de spécialistes. Une émission connue était intitulée : « Psy-Show ». D'autres abordent la vie sexuelle personnelle,

l'homosexualité masculine ou féminine et l'inceste. Une journaliste a qualifié ces spectacles « d'émissions confesse », « d'émissions divans, à cheval entre le reportage, l'analyse et le jeu du cirque »²⁴. A certains moments, on est en présence d'aveux publics devant les participants à l'émission et les millions de téléspectateurs. D'ailleurs certaines personnes refusent de parler à visage découvert : elles sont prises de dos ou dans une zone d'ombre qui cache leur identité.

*« C'est un péché
de ne pas manger de p... »*

Qui ne connaît pas ce slogan publicitaire diffusé pendant l'été ? Vous avez certainement complété le nom du fruit qui commence par un « P » sans être la pomme... Ainsi actuellement parmi bien d'autres réalités religieuses le péché est utilisé dans la publicité : il est réduit à des messages médiatiques reçus par des millions de personnes sans savoir d'ailleurs trop comment elles les reçoivent sinon que ces messages peuvent renforcer ce qu'elles pensent. S'il n'est pas question d'analyser ici ces publicités qui utilisent le péché, il est intéressant de voir les différents types de péchés présentés. Dans une publicité pour des gâteaux et qui s'inspire d'un dialogue au confessionnal où l'on voit le visage d'un prêtre et une jeune fille, il est question du « péché de chair ». Devant une machine à laver, c'est une femme qui cède au « péché d'envie ». Mais le plus fréquent reste celui de gourmandise : « c'est un péché de ne pas manger de pêche en été », un « petit péché » de goûter les dragées, un « petit péché » de manger tel fromage. A l'inverse, « la paresse n'est plus un péché ». L'idée de tentation est aussi utilisée ici ou là. Dans une publicité, l'on voit une cuillère dont le manche s'enroule autour d'un pot de yaourt et elle symbolise le serpent tentateur. Ailleurs, c'est la pomme croquée par un humain. Une autre publicité

22. Catherine Humblot, *Les grands déballages de l'âme. Des limites à ne pas dépasser*, « Le Monde Loisirs », 17 mars 1984.

pour un alcool avoue : « Un homme peut résister à tout sauf à la tentation ». Enfin, « le sacre de l'égoïsme », c'est de boire un cognac d'une marque réputée.

Les péchés des français, le mensuel « Actuel » a essayé, en 1986, de les identifier pour les comparer avec ceux de ses lecteurs²³. Au lieu de reprendre les résultats, il est plus important pour notre propos de voir comment le péché, ce « vieux mot » nous dit-on, est présenté en tenant compte d'un « taux de réprobation ». Un catalogue de 30 péchés répartis en catégories suivant le taux plus ou moins élevé de réprobation est dressé. « Nous avons coupé le péché en quatre » affirment les auteurs. Ainsi aux yeux des français il existerait les « péchés mortels » (de 7,5 à 10 % de réprobation) par exemple, « l'exploitation d'enfants », « vendre des drogues dures », « battre sa femme »... Viennent ensuite les « péchés capitaux » (5 à 7,5 %) : « abus d'alcool », « suicide », « coucher avec la femme de son ami ». Puis suivent les « péchés véniels » (2,5 à 5 %) : « allumage sexuel », « resquiller dans une queue »... etc. Les lecteurs d'« Actuel » se retrouvent dans une quatrième catégorie inexistante chez l'ensemble des français : les « péchés mignons », terme employé, nous l'avons vu, dans une publicité. Leur taux de réprobation est inférieur à 2,5 % et ils consistent à « ne pas payer les transports en commun » ou sa redevance télé, à « se masturber »... Des péchés changent de catégorie suivant qu'on appartient à l'ensemble des français ou au lectorat d'« Actuel ».

Deux remarques peuvent être faites : le péché est utilisé par la publicité comme d'autres réalités ou personnages religieux (messe, église, bible, enfer, dieu, prêtre, éminence, religieuse, ange, diable...) et aussi comme bien d'autres aspects de la vie : famille, sexualité, sports, paysages... etc.

En second lieu, des représentations sur les péchés sont sous jacentes aux publicités, aux exemples de péchés et aux

23. J.F. Bizot, R. Favret, P. Vandiel, Actuel, n° 80, 1986. D'après Médiaspouvoirs, n° 4, septembre 1986, « Actuel » avait en 1986, un total de 825 000 « lecteurs réguliers » (c'est-à-dire de personnes ayant déclaré lire tous les mois ce mensuel) et 2 058 000 lecteurs « dernière période » (c'est-à-dire le mois précédent).

catégories de péchés élaborés pour le sondage fait par « Actuel ». On est en présence de catalogues de péchés par rapport auxquels chacun peut se situer. Dans le fond, il n'est pas question de l'attitude du pécheur, ni du péché, ni de relations avec Dieu mais d'une nomenclature de péchés chosifiés, tarifés dans un univers légaliste. Ce sont des restes d'une présentation qui était dominante à certains moments.

*Culpabilité et péché,
responsabilité et société*

Sans les analyser aussi finement qu'il le faudrait, évoquons simplement certains changements introduits dans les façons de vivre et de concevoir la culpabilité et la responsabilité. Jean-Paul II dans l'exhortation « Réconciliation et pénitence » décrit les différentes formes de ce qu'il nomme les péchés « sociaux ». Il montre qu'un de leurs sens concerne les rapports entre les diverses communautés humaines »²⁴. Chez des chrétiens et dans la réflexion actuelle, la sociabilité de la réconciliation et de la pénitence est rappelée. Le péché prend une dimension sociétale en rapport avec la situation économique et politique dans notre pays et au plan international : le Tiers Monde, la Paix et la Justice sont en fond de tableau. Certaines façons de vivre le temps du Carême furent en relation avec la situation du Tiers Monde. Au plan de la réflexion, par exemple, Christian Mellon aborde la réalité de la réconciliation dans une perspective universelle intéressante. « Le développement des armes de destruction massive, dont l'usage sans limite mettrait fin à l'histoire de notre espèce, semble donner une urgence historique nouvelle à l'exigence chrétienne de « réconciliation ». « Nous sommes invités à chercher la difficile voie d'une politique de la réconciliation »²⁵. Il rappelle un certain nombre de

24. *Réconciliation et pénitence*, n° 16, Documentation catholique, n° 1887, 1, 6 janvier 1985, p. 10.

25. Christian Mellon, *Entre nations, urgence nouvelle*, dans : *Divisions, péché, réconciliation*, hors série, supplément au n° 261, « Cahier de l'actualité religieuse et sociale », février 1983.

perspectives : « la réconciliation n'est pas le refus du conflit, elle n'est pas seulement affaire de bonne volonté. Il faut refuser les fausses réconciliations et ne pas identifier justice et réconciliation ».

La notion de « péché collectif » a été utilisée par ailleurs et l'on a écrit que « Notre époque a redécouvert la dimension collective du péché ». Celle-ci peut devenir prétexte pour diluer, mésestimer sinon éliminer la responsabilité personnelle. Actuellement une solidarité plus étroite entre les hommes et la complexité de la vie en société font que celle-ci s'emploie à rechercher les « coupables ». Certaines personnalités officielles ont beau déclarer que « tout sera fait pour retrouver les coupables » à l'occasion de crimes, violences meurtrières ou scandales, leur recherche est difficile. Le jeu délicat entre un individu puis les groupes humains et la société auxquels il appartient, obscurcit la part de responsabilité individuelle. A la limite on prônerait l'irresponsabilité personnelle pour reporter le poids sur le grand tout anonyme de « la » société.

Les nombreux synonymes pour parler de catastrophes collectives sont intéressants. Le désastre, c'est un astre qui se détourne, un revers de fortune, une perte de la protection et de la chance. Le sinistre est un avertissement du destin, ce qui est de mauvaise augure. Le fléau fait penser au fouet qui flagelle, c'est l'instrument de la colère divine avec la notion de punition. Certaines présentations de catastrophes impliquaient naguère soit un élément supra-naturel, une action divine, soit la nature aveugle qui agit et frappe dans un déterminisme mécanique et qui échappe à l'homme.

Actuellement la notion de responsabilité humaine apparaît lors de catastrophes (incendies de forêts, ruptures de barrage). Elle n'est pas totalement écartée non plus à l'occasion de catastrophes naturelles comme un tremblement de terre, l'éruption d'un volcan ou une violente tempête. Des commissions se mettent en place et parfois des procès sont ouverts. Ce qui est nouveau, c'est que tout le monde est informé rapidement, c'est aussi l'ampleur et la rapidité des moyens mis parfois en œuvre pour chercher les

responsables d'une situation dégradée ou d'un événement violent. Quand la société retrouve les coupables — ce qui n'est pas toujours le cas — ils sont coupables devant elle et ses membres. « On est passé de la culpabilité à la responsabilité. Le siècle précédent paraît caractérisé par le souci de rechercher et de punir un coupable. Ce n'est pas tellement ce qui semble intéresser notre jurisprudence : c'est, beaucoup plus d'un point de vue civil que pénal, la découverte d'un responsable qui doit indemniser, bien qu'il n'y ait en lui aucune volonté de nuire, aucune perversité »²⁶. La responsabilité ainsi conçue est autre chose que la reconnaissance d'un péché et de la culpabilité du pécheur devant Dieu et les hommes. Mais la recherche du « moi » ou mieux, de l'individuation (qu'il ne faut pas confondre avec l'individualisme), peut aboutir à une plus grande prise de conscience de la coresponsabilité de chacun.

Les manières d'envisager et de vivre confession, pénitence et réconciliation sont également tributaires des conceptions individuelles et collectives sur le péché, la responsabilité, l'aveu, le pardon, la conversion, le salut mais surtout sur Dieu et les rapports mutuels entre lui et les hommes. Robert Moldo, par exemple, présente une analyse pénétrante sur « Sens de la faute et/ou sens du péché. Les jeunes confrontés au processus individuel et collectif de la réconciliation »²⁷. Les façons dont nos contemporains conçoivent et vivent aujourd'hui toutes ces réalités évoquées à l'instant et qu'il est impossible d'aborder ici, sont essentielles pour expliquer la situation actuelle, en particulier la baisse de la « confession ». Les problèmes qu'elles soulèvent sont capitaux et prioritaires pour l'avenir du sacrement de réconciliation.

Julien POTEL

26. En plus de la citation, nous avons beaucoup emprunté à Marc Alain Descamp : *Catastrophe et responsabilité*, « Revue française de sociologie », XIII, 1972, pp. 376-391.

27. R. Moldo, *Sens de la faute et/ou sens du péché. Les jeunes confrontés au processus individuel et collectif de la réconciliation*, « Revue de droit canonique », 34, 1984, pp. 274-290.